MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Union – Discipline – Travail

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENTSUPERIEUR ET DE L'EMPLOYABILITE (DGES)

101

BP V 151 ABIDJAN

20 33 61 34 / 70 14

Direction Générale de l'Enseignement
Supérieur et de l'Employabilité
COURRIER ARRIVEE
Le: 04-05-7015
s/N° 2.50

Arrêté N° 15 3 /MESRS/DGES/i) 4 MAI 2015 Portant découpage de l'année académique 2014-2015 dans les Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

- Vu la Constitution;
- Vu la loi n° 95-696 du 07 septembre 1995 relative à l'Enseignement ;
- Vu le décret n° 97-675 du 03 décembre 1997 fixant les conditions de concession du service public de l'Enseignement à des établissements Privés;
- Vu le décret n° 2012-1118 du 22 Novembre 2012 portant nomination du premier Ministre;
- Vu le décret n° 2014-89 du 12 Mars 2014 portant composition du Gouvernement et nomination de ses membres ;
- Vu le décret n° 2014-839 du 17 Décembre 2014 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique;
- Vu l'arrêté n° 361 du 19 Juin 2007 fixant les conditions d'autorisation de création et d'ouverture, des Grandes Ecoles et Universités Privées;
- Vu la convention de concession de Service Public de l'Enseignement Supérieur;
- Vu les nécessités de service :
- Sur proposition du Directeur Général de l'Enseignement Supérieur et de l'Employabilité ;

ARRETE

<u>Article - 1</u>: L'année académique 2014 – 2015 commence le <u>Lundi, 13 Octobre</u> 2014 et prend fin le <u>Samedi, 30 Juin 2015</u> pour la deuxième année BTS,

et le **Samedi, 12 septembre 2015** pour les étudiants en année préparatoire et Première année BTS. Elle est divisée en deux (2) semestres.

Premier semestre

- ✓ Du Lundi 13 Novembre 2015 au Samedi 28 Février 2015 pour les étudiants de la 2ème année BTS;
- ✓ Du Lundi 02 Mars 2015 au Samedi 06 juin 2015 pour les étudiants en année préparatoire et première année BTS

Deuxième semestre

- ✓ Du Lundi 02 Mars 2015 au Samedi 30 Juin 2015 pour les étudiants de la 2ème année BTS;
- ✓ Du Mercredi 1^{er} juillet 2015 au Samedi 12 Septembre 2015 pour les étudiants en année préparatoire et première année BTS.
- <u>Article -2</u>: Les congés de Pâques auront lieu du Samedi, 28 Mars 2015 au Dimanche, 12 Avril 2015 inclus. Les cours reprendront le lundi ,13 Avril 2015 à 07h 30 ;
- Article-3: Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures ;
- Article-4: Le Directeur Général de l'Enseignement Supérieur et de l'employabilité, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.



Ampliations	
- MESRS/Cab	01
- MESRS/ Directions	10
- MEF/CF	01
- JOR CI	01
- Tous Ministères	36
 Associations Fondateurs 	05
- Etablissement	01